

----- COMMUNE DE TOUR EN SOLOGNE 41250 -----
CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 27 JUIN 2023 – COMPTE RENDU SOMMAIRE
(Affichage et internet)

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept juin à 19 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de TOUR-EN-SOLOGNE sous la présidence de Patrice DUCHET, Maire.

Étaient présents : Éric RÉTIF – Virginie VERNERET – Denise BESCHON – Philippe PORTIER – Christelle MAUGUIN – Philippe BLANCHET – Charles-Robert LIAGRE – Arnaud GAUDIN

Étaient absents excusés : Philippe CORMIER - Véronique de SPARRE – Dominique BAUSSIÉ – Aurélie FLUZAT

Étaient absents : Annabelle BONNEAU – Isabelle LAURIER

Secrétaire de séance : Éric RÉTIF

Date d'envoi des convocations : 21/06/2023

MISE A JOUR DE L'ORGANIGRAMME DE LA COMMUNE

L'organigramme de la commune adopté en octobre 2021 évolue au 01/07/2023 suite au départ en retraite d'Isabelle COSTE.

Commune de TOUR-EN-SOLOGNE - 41250

ORGANIGRAMME (Approuvé en CM du 27/06/2023)

CONSEIL MUNICIPAL ELU : ORGANE DELIBERANT ET POUVOIR DECISIONNEL

Maire : monsieur Patrice DUCHET

- Organe exécutif des décisions du Conseil Municipal sous le contrôle de légalité du Préfet, règle les affaires de la commune (compétence sociale depuis la dissolution du CCAS)
- Représentant de l'Etat en qualité :
 - d'officier de police judiciaire
 - d'officier de l'Etat Civil
 - d'exécutant des lois et règlements

1^{er} adjoint : M. RÉTIF Éric déléguations du maire : urbanisme, finances, loisirs

2^{ème} adjoint : Mme VERNERET Virginie déléguations du maire : environnement, culture (bibliothèque), scolaire, social

Conseillers municipaux dans l'ordre du tableau :

M. CORMIER Philippe	M. BAUSSIÉ Dominique	Mme FLUZAT Aurélie
Mme BESCHON Denise	Mme MAUGUIN Christelle	M. LIAGRE Charles-Robert
M. PORTIER Philippe	Mme BONNEAU Annabelle	M. GAUDIN Arnaud
Mme de SPARRE Véronique	M. BLANCHET Philippe	Mme LAURIER Isabelle

(voir les nominations des élus en qualité de délégué, voir tableau adéquat)

MAIRE : PATRICE DUCHET

Chef du personnel – relations fonctionnelles : nomme les agents sur les postes créés par le Conseil Municipal

ADJOINT DELEGUE AU PERSONNEL : NEANT

Charlène NEDELLEC, secrétaire générale (à temps complet)
Fonctions : secrétaire de mairie – grade : adjoint administratif principal 2^{ème} classe

*Pour les écoles, SIVOS
Fontaines/Tour, voir
l'organigramme spécifique à cette
collectivité*

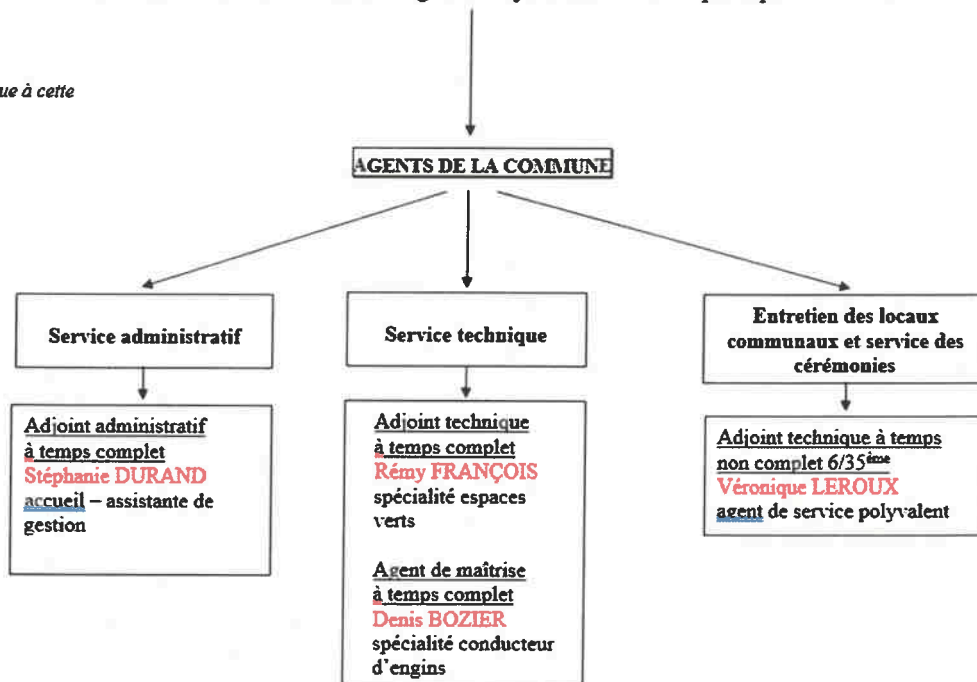


TABLEAU DES EFFECTIFS : SUPPRESSION DE POSTES

Le 25/10/2022 le Conseil Municipal ouvrait par précaution divers grades en vue du recrutement d'une nouvelle secrétaire de Mairie, anticipant ainsi la possibilité de mutation d'une personne sur un grade moins élevé que la secrétaire actuelle.

Du fait de l'embauche de Mme NEDELLEC Charlène sur le grade d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe, il convient de supprimer ces postes : Rédacteur principal 1^{ère} classe, Rédacteur principal 2^{ème} classe, Rédacteur, Adjoint Administratif principal 2^{ème} classe. Il convient aussi de supprimer le poste d'Isabelle COSTE qui prend ses droits à la retraite au 1^{er} juillet.

Le Conseil Municipal décide d'entériner l'état des effectifs comme suit :

	TC pourvu	TC non pourvu	TNC pourvu	TNC non pourvu
Adjoint administratif : agent d'accueil / assistante de gestion	1	0	0	0
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe : secrétaire de mairie	1	0	0	0
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	1	0	5.5/35 ^è	0
Agent de maîtrise principal	1	0	0	0
TOTAL	4	0	1	0
	5			

DUREE D'AMORTISSEMENT DE LA PORTE DE LA CLASSE DES MATERNELLES

L'amortissement permet de retranscrire une image fidèle de la composition et de l'évolution du patrimoine communal. Monsieur le Maire propose d'amortir les travaux de changement de la porte de classe des maternelles pour un montant de 4 083.99 € sur une durée d'un an.

Le Conseil Municipal valide cette durée d'amortissement qui sera inscrite à section investissement du budget 2023 de la commune.

CLASSEMENT DE LA RUE DU VIVIER ET DE LA PLACE DU COMMERCE DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Vu la création du nouveau quartier du Vivier et la délibération nommant les voies N°1106 du 6/9/2011,

Vu l'acquisition auprès de la CCGC et le bornage du 21/01/2020 des parcelles AM 823 et AM 825

Vu l'affectation effective de cette voirie à l'usage du public.

Il est proposé de procéder au classement dans le domaine public de la rue du Vivier et de la place du Commerce.

Il y a donc lieu de procéder à la mise à jour du tableau de voirie.

Conformément à l'article L 141-3 du Code de la Voirie Routière, le classement dans le domaine public peut être prononcé sans enquête publique préalable, lorsque ce classement n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie.

Toutes les parcelles intégrées au domaine public sont récapitulées dans le tableau ci-joint en annexe 1.

Après délibération le Conseil Municipal décide de valider le classement des 2 parcelles dans le domaine public.

PROJET DE SALLE DES FETES

Une réunion de travail avec le cabinet Bour-esquisse a eu lieu le 26/06/2023. Un projet va être proposé par celui-ci et sera étudié par la commission bâtiment qui se réunira vendredi 7 juillet à 19h.

L'ordre du jour est donc ajourné au prochain conseil.

RENOUVELLEMENT MARCHE PHOTOCOPIEUR

Le contrat de photocopieur pour la mairie prend fin le 30 novembre 2023.

3 sociétés (Factoria, Xeros et Toshiba) ont été reçus et nous ont transmises leur proposition commerciale plus ou moins tardivement.

Les offres tarifaires se rapprochant, le Conseil Municipal souhaite donner une priorité à une entreprise locale qui pourra répondre plus rapidement aux interventions.

Monsieur Rétif en charge du dossier va finaliser le dossier en prenant en compte les remarques des conseillers afin de lancer les démarches de renouvellement ou changement de prestataire.

QUESTIONS DIVERSES

RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES

La composition actuelle des commissions de contrôle des listes électorales a été arrêtée en 2020, pour trois ans, suite au renouvellement général des conseils municipaux.

Leur mandat arrivant à échéance cette année, il importe donc de procéder à une nouvelle désignation des membres de cette instance, dans chaque commune.

Après consultation les membres actuels ont donné leur accord pour renouveler leur mandat pour une durée de 3 ans.

Pour rappel :

Titulaire :

BAUSSIÉR Dominique (élus)

DERBOIS Alexandra (administration)

THOMAS Jean-Claude (tribunal)

Suppléant

BESCHON Denise

PORTIER Marie-Christine

CRECHE Jocelyne

Le conseil municipal donne son accord pour le renouvellement des membres de la commission telle que proposé.

JURY MAISONS FLEURIES

Au vu des conditions climatiques de ses dernières années Monsieur le Maire souhaite récompenser des habitations dont la démarche écologique a été prise en compte pour le fleurissement des jardins. Monsieur le Maire, Monsieur Rétif, Madame Verneret et Madame Beschon, membre du jury cette année, passerons courant juillet dans la commune pour établir leur classement.

HORAIRES DE LA MAIRIE

Nouveaux horaires de la mairie à partir du 10 juillet qui prennent en compte les évolutions de fréquentation des services administratifs.

Lundi et Mardi : de 8h30 à 12h30

Mercredi : de 8h30 à 12h

Jeudi et vendredi : de 13h30 à 18h30

ADHESION A LA FEDERATION NATIONALE DES COMITES ET ORGANISATEURS DE FESTIVITES

La commune à adhérer à la Fédération Nationale des Comités et Organismes de Festivité via son partenariat de l'Association des Maires Ruraux de France.

Cette fédération propose de défendre la culture populaire en ruralité via

- Des conseils juridiques et fiches techniques
- Accompagnement pour réaliser vos démarches
- Remises SACEM (jusqu'à 40 %) et SACD (10 %), grâce à 6 protocoles d'accord
- Défense de nos intérêts communs pour une culture en ruralité
- Remises commerciales (articles de fête, matériels, contrôles réglementaires, prestations, etc.)
- Valorisation du bénévolat

14 JUILLET 2023

Comme chaque année la commune accompagnée par le comité des fêtes organise les festivités du 14 juillet qui seront ponctués par le tir du feu d'artifice. Les flyers sont en cours de distribution dans les boites aux lettres.

REMERCIEMENTS

- De la famille pour les marques de sympathie à l'occasion des obsèques de Gisèle MARLOT
- De l'AJS Mont Bracieux pour l'attribution de la subvention 2023.

PROCHAINES REUNIONS

- Le 29 août à 19h

Le Maire, Patrice DUCHET

Le 21/07/2023

